

Yannick POMMELLET
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
4, Place Pierre Sépard
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Tél. 01.43.65.07.54
Port. 06.08.41.40.61
Email : pommellet.yannick@wanadoo.fr

ACHLES ASSOCIATION
28, Grand Rue
30320 MARGUERITTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Yannick POMMELLET
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
4, Place Pierre Sépard
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Tél. 01.43.65.07.54
Port. 06.08.41.40.61
Email : pommellet.yannick@wanadoo.fr

ACHLES Association
28, Grand Rue
30320 MARGUERITTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACHLES relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ACHLES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunération et avantages versés aux membres du conseil d'administration ainsi que sur les engagement consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base des travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

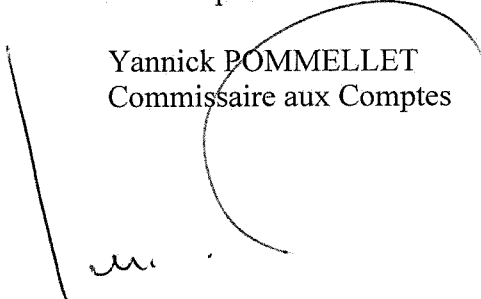
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A NOGENT-SUR-MARNE,
Le 15 septembre 2026

Yannick POMMELLET
Commissaire aux Comptes



ASS ACHLES

28 GRAND RUE
CHEZ MARIE-EVE TOMASINI
30320 MARGUERITES

COMPTES ANNUELS

JALABERT CONSEIL EXPERTISE
165 CHEMIN DES NEGADOUX

83140 SIX FOURS LES PLAGES
04 94 89 00 98

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	22 467	20 048	2 419	3 731	1 312	35.16
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	26 611		26 611	26 108	503	1.93
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		49 078	20 048	29 030	29 839	809	2.71
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	73 519		73 519	55	73 464	NS
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	13 881		13 881	11 726	2 155	18.38
	Charges constatées d'avance (2)				715	715	100.00
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	94 470		94 470	163 890	69 419	42.36
Total III		181 870		181 870	176 386	5 484	3.11
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	230 948	20 048	210 900	206 225	4 676	2.27

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	74 618	70 865	3 754	5.30
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 102	3 754	2 652	70.64
	Situation nette (sous total)	75 720	74 618	1 102	1.48
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	75 720	74 618	1 102	1.48
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	16 500		16 500	
	Total III	16 500		16 500	
PROVISIONS	Provisions pour risques		12 250	12 250	100.00
	Provisions pour charges				
	Total IV		12 250	12 250	100.00
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 699	7 654	45	0.59
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	11 376	12 720	1 344	10.57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	28 956		28 956	
	Produits constatés d'avance	70 649	98 982	28 333	28.62
	Total V	118 680	119 356	676	0.57
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		210 900	206 225	4 676	2.27

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

48 031

20 374

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	94 889		43 765		51 125	116.82
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	164 268		159 018		5 250	3.30
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible						
Ressources liées à la générosité du public	1 270				1 270	
Dons manuels						
Mécénats	15 000				15 000	
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	295		1 339		1 043	77.93
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	210		23		187	801.76
Total I	275 933		204 145		71 788	35.17
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	118 737		104 187		14 550	13.96
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	2 090		1 839		251	13.66
Salaires et traitements	81 703		61 945		19 758	31.90
Cotisations sociales	42 082		31 984		10 098	31.57
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 312		889		423	47.58
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	16 500				16 500	
Autres charges	13 469		438		13 030	NS
Total II	275 893		201 283		74 610	37.07
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	40		2 862		2 822	98.60

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation	1 062	892	170	19.11
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 062	892	170	19.11
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 062	892	170	19.11
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 102	3 754	2 652	70.64
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	276 995	205 036	71 959	35.10
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	275 893	201 283	74 610	37.07
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 102	3 754	2 652	70.64

ASS ACHLES

28 GRAND RUE
CHEZ MARIE-EVE TOMASINI
30320 MARGUERITTES

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

JALABERT CONSEIL EXPERTISE
165 CHEMIN DES NEGADOUX

83140 SIX FOURS LES PLAGES
04 94 89 00 98

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	26
Permanence ou changement de méthodes	26

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	28
Etat des amortissements	29
Tableau de variation des fonds dédiés	30
Etat des provisions	31
Etat des échéances des créances et des dettes	32
Evaluation des immobilisations corporelles	32
Evaluation des amortissements	33
Titres immobilisés	33
Produits à recevoir	34
Charges à payer	35
Charges et produits constatés d'avance	36

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions	37
Honoraires des commissaires aux comptes	37

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 210 900.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 275 932.98 Euros et dégageant un excédent de 1 102.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'association ACHLES a pour but :

- de produire, créer, promouvoir et diffuser des projets artistiques ;
- de mener des actions pédagogiques en direction de tous les publics (professionnels, amateurs, scolaires ...).

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

L'exercice 2025 intègre l'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers.

Ces textes modifient la présentation du résultat exceptionnel, suppriment les transferts de charges, et imposent une nouvelle structuration des états financiers.

Conformément aux modalités de première application, les changements sont appliqués de manière prospective, sans retraitement des comparatifs.

Les principaux reclassements ont été effectués dans le bilan et le compte de résultat afin d'assurer la conformité aux nouvelles exigences réglementaires.

L'association applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- La continuité de l'exploitation ;
- La régularité ;
- La sincérité ;
- Le principe de prudence ;
- La permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 141		
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 326		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	22 467		
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	26 108		503
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL	26 108		503
TOTAL GENERAL	48 575		503

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.			15 141	15 141
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 326	7 326
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			22 467	22 467
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			26 611	26 611
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL			26 611	26 611
TOTAL GENERAL			49 078	49 078

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		12 599	782		13 381
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 140	530		6 670
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	18 738	1 312		20 050
	TOTAL GENERAL	18 738	1 312		20 050
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.		782			
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier		530			
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	1 312			
	TOTAL GENERAL	1 312			

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes CFPPA DRAC						97 585	16 500
						12 585	6 500
						85 000	10 000
TOTAL						97 585	16 500

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	12 250		12 250		
TOTAL	12 250		12 250		
TOTAL GENERAL	12 250		12 250		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	73 519	73 519	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	8 381	8 381	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 500	5 500	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	87 400	87 400	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 699	7 699		
Personnel et comptes rattachés	333	333		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 129	10 129		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	773	773		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	140	140		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	28 956	28 956		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	70 649	70 649		
TOTAL	118 680	118 680		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel technique	Linéaire	3 à 10 ans
Mat. de bureau et informatique	Linéaire	2 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	29 933
Autres créances	5 500
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	35 433

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 060
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	28 956
Total	36 016

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	70 649
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	70 649

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des subventions

Honoraires des commissaires aux comptes

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2600 euros HT
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro